

Département de la Corrèze

COMMUNE DE BRANCEILLES

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Mardi 7 juillet 2026 à 20h30

Présent.es : Mme MOURIGAL Céline - Mme PEINEAU Isabelle - M. TOCABEN Ronald - M. GISCARD Sylvain - M. DURMIER Jean-Pierre - Mme SERVANTIE Marie-Pierre - Mme BETAILLE-FRANCOUAL Fabienne – Mme THARAUD Marie-France - M. EVENO Yves - M. COLLET Jimmy – M. RAMEAU Michel

Absent.es non excusé.es :

Excusé.es:

La séance est ouverte à 20h32 par Madame MOURIGAL Céline, Maire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026

Vote pour l'approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 :

- Pour : 11 (*Mourigal Céline, Peineau Isabelle, Tocaben Ronald, Giscard Sylvain, Servantie Marie-Pierre, Durmier Jean-Pierre, Betaille-Francoual Fabienne, Tharaud Marie-France, Eveno Yves, Collet Jimmy, Rameau Michel*)
- Contre : 0
- Abstention : 0

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026
- Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie 2026
- Prise en charge des frais liés à la destruction des nids de frelons asiatiques
- Convention de mise à disposition de la salle polyvalente avec l'association « Au chœur de Meyssac »
- Désignation des représentants à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

QUESTIONS DIVERSES

- Four de la Bourdie
- Demande d'ouverture d'un chemin rural
- Demande de pose de panneaux de signalétique d'exercice d'une activité professionnelle

Madame Isabelle PEINEAU est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-39 : Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie 2026

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la séance du 19 mai dernier, il a été approuvé les travaux de voirie pour l'année 2026 sur les routes de Crauffon, Rhodes, Virage de Ferrand et intersection de Ferrand, pour un montant estimatif de 40 780,96€ H.T soit 48 937,14€ T.T.C.

Monsieur Ronald TOCABEN, 2^{ème} adjoint présente le rapport d'analyse des offres établi par Corrèze Ingenierie dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre.

Les entreprises ayant postulées sont :

- Entreprise SPIE-BATIGNOLLES pour un montant de 46 534,26€ TTC (38 778,55 HT)
- Entreprise EUROVIA pour un montant total de 38 043,36€ TTC (31 702,80 HT)
- Entreprise POUZOL pour un montant total de 32 117,70€ TTC (26 764,75 HT)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à la majorité (9 votants « pour » : Mme MOURIGAL Céline, Mme PEINEAU Isabelle, M. TOCABEN Ronald, M. GISCARD Sylvain, M. DURMIER Jean-Pierre, Mme BETAILLE-FRANCOUAL Fabienne, Mme SERVANTIE Marie-Pierre, Mme THARAUD Marie-France, M. COLLET Jimmy – 0 votant « contre », 2 abstentions M. EVENO Yves, M. RAMEAU Michel)

- DE RETENIR l'entreprise EUROVIA pour un montant de 38 043,36€ H.T
- D'ACCEPTER les travaux et montant comme mentionnés ci-dessous :

TRANCHE FERME	EUROVIA
1-Opération n°1 : VC Route de Crauffon	8 512,00€
2-Opération n°2 : VC carrefour RD10 / Route de Ferrand	4 073,00€
3-Opération n°3 : VC virage de Ferrand	5 987,80€
4-Opération n°4 : VC Chemin de Rhodes	13 130,00€
Montant total tranche ferme Base HT	31 702,80€
TVA 20%	6 340,56€
Montant total tranche ferme Base TTC	38 043,36€

- D'AUTORISER Madame le maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que le choix de l'entreprise Eurovia a été motivé par l'extension de garantie de 5 ans (1 an + 4 ans) qu'elle propose ainsi que mais par la qualité du liant inclus dans le bitume. Il est prévu que la mairie rencontre l'entreprise Eurovia afin de clarifier le traitement des accotements et l'écoulement de l'eau.

Les travaux sont prévus pour le mois de septembre.

Monsieur Rameau estime que la réfection des routes est un gaspillage d'argent.

Délibération n°2026-40 : Participation communale aux frais liés à la destruction des nids de frelons asiatiques

Madame le maire indique aux membres du conseil municipal qu'en raison des enjeux importants pour la biodiversité à cause des dégâts engendrés par les frelons asiatiques sur les abeilles et autres insectes pollinisateurs, il est proposé de prendre en charge une partie des frais engagés par les administrés pour la destruction des nids de frelons asiatiques qui se trouvent sur leur propriété privée.

Madame le maire propose de fixer cette aide forfaitaire à 45€ maximum par nid détruit et dans la limite d'une fois par an et par adresse.

Cette aide s'adresse uniquement aux particuliers disposant d'une résidence sur la commune de Branceilles et qui font appel à une entreprise spécialisée et habilitée.

Afin de pouvoir bénéficier de cette participation, les particuliers doivent faire la demande en mairie à l'aide d'un formulaire dédié et y joindre une attestation d'intervention de l'entreprise spécialisée et habilitée indiquant le lieu (adresse) et la date de la destruction du nid de frelons asiatiques, la facture acquittée, un relevé d'identité bancaire et un justificatif de domicile.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité (11 votants « pour » : Mme MOURIGAL Céline, Mme PEINEAU Isabelle, M. TOCABEN Ronald, M. GISCARD Sylvain, M. DURMIER Jean-Pierre, Mme BETAILLE-FRANCOUAL Fabienne, Mme SERVANTIE Marie-Pierre, M. EVENO Yves, Mme THARAUD Marie-France, M. COLLET Jimmy, M. RAMEAU MICHEL – 0 votant « contre », 0 abstention) :

- DE METTRE EN PLACE une participation communale pour les frais liés à la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers selon les conditions énoncées ci-dessus avec un montant de prise en charge de 45€ maximum par nid détruit et dans la limite d'une fois par an et par adresse.

- D'AUTORISER Madame le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Une extension aux terrains nus, des actions de sensibilisation ainsi que l'achat de pièges par la mairie seront réexaminés l'année prochaine.

Délibération n°2026-41 : Mise à disposition de la salle des fêtes à l'association « Au chœur de Meyssac »

Madame le maire indique que l'association « Au chœur de Meyssac » a sollicité la mairie afin de bénéficier à nouveau de la salle des fêtes pour leurs répétitions qui se déroulent de manière périodique, une à deux fois par mois et avec un maximum de 50 personnes, et pour leurs ateliers qui ont lieu au moins une fois par mois.

Madame le maire propose d'accorder cette mise à disposition à compter de septembre 2026 et pour une durée de trois ans. Comme précédemment la salle serait mise à disposition à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à la majorité (1 votants « pour » : Mme MOURIGAL Céline - 10 votants « contre » Mme PEINEAU Isabelle, M. TOCABEN Ronald, M. GISCARD Sylvain, M. DURMIER Jean-Pierre, Mme BETAILLE-FRANCOUAL Fabienne, Mme SERVANTIE Marie-Pierre, M. EVENO Yves, Mme THARAUD Marie-France, M. COLLET Jimmy, M. RAMEAU MICHEL – 0 abstention) :

- De refuser la mise à disposition de la salle des fêtes à l'association « Au chœur de Meyssac » à titre gratuit (cette association ne résidant pas sur la commune).
- DE REPORTER la décision à une réunion ultérieure.

Monsieur Eveno indique être contre la gratuité de la salle compte tenu notamment des frais de gestion (dépendances d'énergie,...).

Monsieur Durmier dit qu'il faut être vigilant afin que d'autres associations extérieures à la commune ne sollicitent pas régulièrement la mairie. Il est important que tout le monde réponde aux mêmes règles.

Délibération n°2026-42 : Proposition d'une personne pour la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Madame le maire indique que dans le cadre de la composition de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) de la communauté de communes Midi Corrèzien, il convient de proposer une personne de la commune afin de constituer une liste de contribuables susceptibles d'être désignés commissaires titulaires ou suppléants.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à la majorité (10 votants « pour » : Mme MOURIGAL Céline, Mme PEINEAU Isabelle, M. TOCABEN Ronald, M. GISCARD Sylvain, M. DURMIER Jean-Pierre, Mme BETAILLE-FRANCOUAL Fabienne, Mme SERVANTIE Marie-Pierre, Mme THARAUD Marie-France, M. COLLET Jimmy, M. RAMEAU MICHEL – 0 votant « contre », 1 abstention : M. EVENO Yves) :

- DE PROPOSER Madame THARAUD Marie-France pour faire partie de la liste des personnes proposées à la commission intercommunale des impôts directs de la communauté de communes Midi Corrèzien.

Questions diverses :

- Four de la Bourdie

Un administré souhaite acquérir le four de la Bourdie situé sur un terrain communal pour son projet économique. L'idée de la vente a été discutée et le conseil municipal est favorable sous réserve de certaines conditions : entretien et maintien en état ainsi que accord préalable des riverains.

La vente ne se ferait pas pour un euro symbolique et l'acquéreur prendrait en charge tous les frais incombant à l'acquisition.

- Demande d'ouverture d'un chemin rural (entre Claval et les Escures Basses)

Des inquiétudes émises par le conseil municipal ont été exprimées concernant la charge d'entretien future pour la commune, le manque de moyens, de bénévoles et le risque de créer un précédent. Il est craint également un conflit avec les riverains.

M. Eveno Yves et M. Rameau Michel sont favorables à cette demande. M. Giscard Sylvain s'abstient et

Mme Mourigal Céline, Mme Peineau Isabelle, Mme Servantie Marie-Pierre, Mme Tharaud Marie-France, Mme Bétaille Francoual Fabienne, M. Durmier Jean-Pierre, M.Collet Jimmy, M.Tocaben Ronald sont défavorables à cette demande.

- Demande de pose de panneaux signalétique d'exercice d'une activité professionnelle

Pour la demande de panneaux signalétiques, il faut faire une demande d'alignement auprès du département. Le lien internet sera communiqué au demandeur.

- Chemin des Jarouste

Une administrée a demandé une aliénation d'un bout de chemin jouxtant sa propriété afin de pouvoir y garer sa voiture. Ce chemin n'existe plus depuis longtemps. L'avis du commissaire enquêteur du PLUi est favorable à condition de maintenir la desserte et d'obtenir l'accord du voisin.

Un accord oral a été donné pour enclencher la procédure d'aliénation.

- Délégué SIRTOM

La délibération pour désigner le délégué Sirtom a été annulée car il n'est pas nécessaire de délibérer, cette décision revenant de droit à la communauté de communes. Monsieur Tocaben reste le délégué auprès du Sirtom.

- Demande de broyeur de végétaux

Suite à la chute d'un chêne une demande de mise à disposition gratuite du broyeur de végétaux du Sirtom a été faite. Le conseil municipal a donné son accord. L'organisation reste à préciser. M. Collet Jimmy se propose d'être présent.

- Cimetière

Le mur du cimetière a été nettoyé par Mrs Collet Jimmy et Durmier Jean-Pierre. Cela demandera un entretien régulier (tous les 3 ans).

Pour la sécurité, l'installation d'un panneau « interdiction de stationner » et de plots devant le cimetière ont été discutés.

Un projet d'agrandissement sur le terrain disponible au-dessus a été évoqué.

Les tarifs des concessions doivent être réévalués et seront discutés lors du prochain conseil municipal.

- Bellovic

Mme Peineau fait un compte rendu de la réunion du syndicat Bellovic. La capacité de production d'eau est suffisante, mais la vétusté des canalisations (celles des années 60 à 82) pose un problème de présence de chlorure de vinyle monomère (CVM) surtout dans les fins de réseaux. La solution provisoire est la purge des canalisations même si elle consomme beaucoup d'eau. Le coût pour le renouvellement des canalisations est très élevé et les travaux effectués devront être échelonnés dans le temps.

Le CIAS reçoit une subvention de Bellovic afin d'aider les personnes en difficultés financières.

- Ecole et équipements

Les tables et les chaises commandées ainsi que les fournitures scolaires pour la rentrée prochaine ont bien été reçues.

Un coffre-fort a été commandé pour la mairie (réception entre le 17 et le 20 juillet).

En raison des conditions climatiques, un projet de climatisation est envisagé pour la mairie l'année prochaine.

- Courriers démarches et administration

Une lettre de résiliation à l'amiable a été envoyée à Colibri, sans réponse à ce jour. Une relance sera faite prochainement.

Les démarches pour la subvention de l'harmonium auprès de la DRAC sont en cours de traitement par la préfecture de la région.

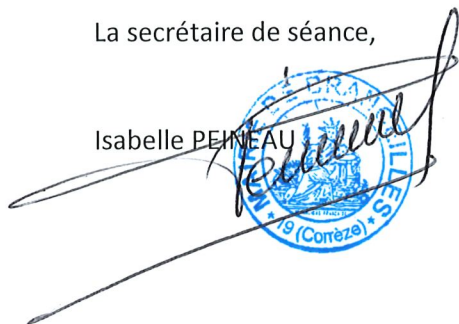
Au niveau du PLUI, quand celui-ci sera adopté, l'instruction des dossiers d'urbanisme sera transférée à un service départemental. Une convention d'adhésion devra être prise avant la fin de l'été. Cette adhésion engendrera des frais à chaque dossier (210 euros par exemple pour un permis de construire).

Au sein de la communauté de communes Midi Corrèzien, Monsieur Eric Ciscard devient 7^{ème} vice-président en charge de la voirie suite à la démission de Jean- Michel Monteil.

Madame le maire clôture la séance à 22h06.

La secrétaire de séance,

Isabelle PEINEAU



Le Maire,

Céline MOURIGAL

